



RÉUNION CA 15 FÉVRIER 2024

Présents : Dufour A, Pailler A, Couty JC, Frédaigue Poupon M, Tinlot J, Méchenet P, Montagne T, Rouffignac JC, Vénot C, Taubregas JJ

Absent : Riffaud D

- **Préparation ouverture truite :** rendez-vous le **2 mars** pour une « mise à l'eau » de 100kg de TAC (soutien de population)
- On rappelle que sur le parcours de la Pradelle, **un parking a été spécialement aménagé pour les pêcheurs : il est donc obligatoire d'y stationner les véhicules** pour respecter la propriété privée des habitants du moulin.
- Le Président fait remarquer que dans certains départements, (pas encore le notre) des groupes de pression manifestent contre le « déversement » de poissons, certaines pratiques de pêche (vif en particulier). L'exercice de la pêche est un droit et l'AAPPMA se réserve la possibilité de déposer plainte si celui-ci venait à être entravé.
- Beaucoup d'embâcles à la Pradelle : il faut faire un nettoyage avant l'ouverture : rendez-vous le **23 février**.
- Même chantier sur la Bazine, arbres coupés, ronciers, remis à plus tard faute de bénévoles trop peu nombreux.
- **Inauguration du parcours de Berneuil** prévu le **13 avril** en présence de Mme la Maire de Berneuil. Les adhérents seront les bienvenus.
- **Parcours de Chaume**
L'abri prévu ainsi que le panneau d'affichage sont inscrits au budget 2024 de la Fédération. Le chemin d'accès aurait besoin d'un renforcement mais pas d'engagement ferme pour l'instant. Le 1 mars un technicien de la Fédération doit se rendre au vieux pont de Beissat pour les travaux de mise à l'eau de float tube, kayak, petite embarcation et panneau d'affichage. Une demande d'acquisition des baux de pêche en amont du pont de Beissat auprès du propriétaire est actée.

- Le repas des bénévoles aura lieu le **samedi 13 avril**.
- Les bénévoles sont défrayés à hauteur de 10€ par intervention pour l'utilisation de leur matériel personnel (débroussailleuse, tronçonneuse). Ces sommes sont intégralement déclarées à la Fédération pour les demandes de subvention.
- **Subventions**
Le fond d'actions AAPPMA a été revu à la hausse, il est de 40 000€ pour 2024.
L'AAPPMA CVG pourra bénéficier de 3 000€ pour financer ses projets, ainsi l'argent des pêcheurs revient aux pêcheurs.
- L'AAPPMA CVG propose cette année des **stages de pêche d'une journée** (carnassier, mouche, feeder) avec un guide de pêche expérimenté pour 4 personnes maximum. Le coût est de 350€ soit 87,50€ par personne. Le coût est minoré après une demande de subvention sur le fond actions. Les pêcheurs intéressés peuvent se manifester sur la boîte mail du secrétariat ou la page Facebook en laissant leur noms et leurs coordonnées téléphoniques.
- L'AAPPMA sera présente sur un stand au **marché de printemps de Peyrat de Bellac le 28 avril** avec un simulateur de pêche. La caution de 1 000€ demandée par la Fédération sera partagée en 2 avec le Comité des Fêtes qui assure également le transport.

Le Président J Tinlot

Le secrétaire JJ Taubregas